



MACKENZIE
Placements

Politique sur la g erance

Derni re mise   jour : mars 2025



Table des matières

Introduction	3
Notre cadre de gérance.....	3
Engagement des entreprises et des émetteurs.....	5
Vote par procuration	6
Conflits d'intérêts.....	7





Introduction

Contexte

Placements Mackenzie s'engage à assurer une gérance responsable du capital de ses clients. En tant que signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR) parrainés par l'ONU, nous nous engageons à intégrer les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), s'il y a lieu¹, dans nos processus de placement afin de réduire les risques et d'améliorer les rendements à long terme. Cela comprend l'engagement des entreprises et des émetteurs et le vote par procuration, collectivement désignés par le terme « gérance ».

Objet

La présente politique vise à décrire les pratiques utilisées dans le cadre de nos activités de gérance : 1) discussions avec les sociétés ou les émetteurs des portefeuilles, 2) vote par procuration et 3) collaborations sectorielles liées à la gérance. Notre cadre permet de nous assurer que nos activités de gérance intégrées s'accordent avec les intérêts économiques à long terme des investisseurs.

Portée

La présente Politique s'applique à toutes les activités d'engagement et de vote par procuration des fonds de placement ou des FNB (les « fonds ») et des comptes à gestion distincte conseillés par Mackenzie (collectivement, les « comptes »).

Notre cadre de gérance

Notre approche de gérance intégrée vise à créer une stratégie cohérente où les efforts liés à l'engagement et aux votes par procuration sont souvent interreliés. Même si nous cherchons à harmoniser ces efforts, il peut arriver qu'ils soient menés de manière indépendante afin de mieux servir les intérêts des investisseurs.

L'objectif de ce cadre intégré est de s'assurer que les renseignements recueillis dans le cadre de nos engagements thématiques servent à éclairer de façon générale notre recherche en matière de vote par procuration, et que les résultats des votes par procuration favorisent des discussions subséquentes avec les entreprises sur leur engagement. Les efforts déployés pour assurer la meilleure adéquation possible entre nos activités liées au vote par procuration et nos initiatives d'engagement visent à améliorer la gestion des risques systémiques et émergents, ainsi que les pratiques de divulgation, de gouvernance et de gestion du risque de nos placements.



Contribution aux activités de gérance

Nos activités de gérance sont soutenues par notre Centre d'excellence (CE) du développement durable, qui procure une expertise en matière de développement durable à nos équipes de placement. Le CE appuie les activités liées au vote par procuration et à l'engagement en conseillant les gestionnaires de portefeuille qui sont chargés de prendre les décisions en matière de placement et de vote par procuration. Les équipes des Opérations de placement et des Opérations sur les fonds apportent aussi une contribution importante sur les plans de la technologie et de la surveillance pour faciliter le vote par procuration.

Gouvernance des activités de gérance

- **Conseil d'administration de Placements Mackenzie** : Le conseil d'administration surveille les politiques et est informé des activités liées aux produits de placement de Mackenzie, incluant la Politique sur la gérance.
- **Comité directeur du développement durable de Placements Mackenzie** : Ce comité, tel que décrit dans notre Politique d'investissement durable, surveille la mise en œuvre de la présente Politique et assure son adéquation avec notre stratégie de développement durable globale. Ce groupe interfonctionnel est formé de cadres supérieurs de différents services, ce qui permet une diversité de points de vue et une solide gouvernance.
- **Chef des placements** : Mackenzie compte deux chefs des placements, qui surveillent la mise en œuvre de la Politique sur la gérance par leurs équipes de placement respectives.
- **Centre d'excellence du développement durable** : Ce service indépendant facilite l'établissement et la mise en œuvre de la présente Politique, en exerçant une surveillance appropriée et en informant les parties prenantes internes et externes.
- **Comité de gestion du vote par procuration** : Ce comité formé de représentants des groupes Opérations de placement et Opérations sur les fonds, du Centre d'excellence du développement durable et d'autres équipes concernées, examine et surveille le processus de vote par procuration pour les fonds et les comptes.

L'une des grandes priorités de la gouvernance est de bâtir une capacité et une expertise internes en matière de gestion du risque de durabilité et d'actionnariat actif. Le Centre d'excellence du développement durable offre une formation continue sur les questions d'investissement durable et les pratiques et les cadres de gérance, qui permet aux équipes de placement et aux autres principales parties prenantes d'avoir les connaissances et les outils nécessaires pour continuer de gérer efficacement les risques et les occasions liés à la durabilité.

Information

Nous nous engageons à exercer nos activités de gérance de manière transparente et responsable. Nous publions chaque année des rapports sur le développement durable, notamment des rapports sur l'investissement durable et des divulgations consacrées à la gérance, dans lesquels nous décrivons en détail nos activités, nos résultats et nos progrès en matière d'engagement et de vote par procuration. Ces rapports visent à répondre aux attentes des investisseurs et des parties prenantes, en les informant sur nos pratiques de gérance intégrée et nos résultats.

Nos registres des votes par procuration sont publiés sur le site de Mackenzie pour assurer la transparence des décisions relatives à l'exercice des droits de vote.

Nous informons régulièrement nos clients institutionnels sur nos activités de gérance et leurs résultats, à leur demande.



Engagement des entreprises et des émetteurs

Mackenzie définit l'engagement comme une interaction avec une entreprise dans laquelle nous investissons dans un but précis ou en vue d'obtenir un certain résultat. L'amélioration recherchée vise à préserver et à créer de la valeur à long terme pour les investisseurs ou à gérer les risques de durabilité. Chaque engagement suit habituellement un processus prédéterminé, qui inclut la documentation des interactions d'engagement et des progrès réalisés au fil du temps.

Les engagements avec les entreprises dans lesquelles nous investissons reposent sur une évaluation complète de leur performance en matière de durabilité et de l'importance des enjeux. De plus, les cibles en matière d'engagement sont établies à partir d'une analyse interne et de recherches externes afin de tenir compte des risques et des occasions les plus importants de chaque entreprise, selon sa situation particulière. La stratégie d'engagement de Mackenzie inclut l'examen des enjeux de développement durable et l'encouragement des initiatives d'amélioration par des efforts directs et de collaboration.

Types d'engagements

Types d'engagements menés par Mackenzie :

- **Engagement propre à l'entreprise** : discussion directe sur les risques importants propres à l'entreprise ou au portefeuille, habituellement gérée par une boutique de placement.
- **Engagement programmatique** : activité d'engagement thématique avec les entreprises portant sur les risques ou les occasions systémiques, qui s'inscrit habituellement dans le cadre d'initiatives à l'échelle de la société du Centre d'excellence du développement durable.
- **Engagement collaboratif** : activité d'engagement visant à gérer les risques systémiques dans le cadre d'initiatives de collaboration, comme Engagement climatique Canada (ECC).

Suivi et surveillance

Les engagements sont enregistrés dans une base de données interne centralisée, qui est gérée par le Centre d'excellence du développement durable. Les équipes de gestion de portefeuille consignent les renseignements importants sur l'engagement, incluant les progrès accomplis et les prochaines étapes. Les engagements sont revus au moins une fois par année par les chefs des placements, avec le soutien du Centre d'excellence du développement durable.

Les engagements programmatiques reposent sur une liste d'entreprises classées par ordre de priorité selon leur performance en matière de développement durable et leur potentiel d'amélioration. La performance de ces entreprises en matière de développement durable est revue régulièrement, et des procédures de suivi et de documentation robustes sont mises en place pour surveiller leurs progrès et en rendre compte.



Processus de transmission à un échelon supérieur

Lorsqu'une entreprise ne répond pas de façon appropriée à nos efforts d'engagement, nous pouvons remonter dans la hiérarchie pour nous assurer que nos préoccupations sont prises en compte par la haute direction, en utilisant l'un des moyens suivants, selon ce qui est jugé approprié :

- **Dialogue direct** : nous engageons des conversations directes avec la haute direction et, au besoin, avec les membres du conseil d'administration, afin de discuter de nos préoccupations et de trouver des solutions.
- **Lettre d'engagement** : si les discussions initiales ne donnent pas de résultats satisfaisants, nous pouvons envoyer des lettres officielles au conseil d'administration exposant nos préoccupations et nos attentes sur les mesures à prendre.
- **Engagement collaboratif** : nous pouvons envisager des engagements collaboratifs coordonnés dans le cadre d'initiatives comme Engagement climatique Canada.

Vote par procuration

Nous exerçons nos droits de vote conformément à notre obligation fiduciaire et à notre engagement envers la bonne gouvernance. Notre objectif est d'exercer les droits de vote rattachés aux titres des entreprises pour lesquels nous détenons le pouvoir de voter par procuration de la manière la plus cohérente possible avec les intérêts économiques à long terme des investisseurs. Nous prenons des mesures raisonnables pour exercer tous les droits de vote par procuration. Nous pouvons toutefois nous abstenir de voter dans les cas où les procédures administratives ou autres donnent lieu à des frais d'exercice des droits de vote qui dépassent les avantages de ces droits ou si nous jugeons qu'il en va de l'intérêt des investisseurs.

Les lignes directrices relatives au vote par procuration de Mackenzie, qui s'appuient sur les lignes directrices standard de Glass Lewis et les lignes directrices ESG de Glass Lewis, visent à promouvoir la valeur à long terme pour les actionnaires et à tenir compte des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces lignes directrices sont examinées annuellement et mises à jour pour refléter les meilleures pratiques.

Nous avons mandaté Glass Lewis pour fournir des services administratifs et de vote par procuration aux Fonds Mackenzie. Dans le cas des Fonds Mackenzie qui ne font pas partie des Solutions d'investissement durable, nous utilisons généralement la recherche sur le vote par procuration de Glass Lewis appliquée aux lignes directrices standard de Glass Lewis pour orienter le vote. Dans le cas des Fonds Mackenzie qui font partie des Solutions d'investissement durable, nous utilisons généralement la recherche sur le vote par procuration appliquée aux lignes directrices ESG de Glass Lewis. Si le gestionnaire de portefeuille estime qu'il est dans l'intérêt du Fonds Mackenzie de voter différemment de ce qui est envisagé par les lignes directrices pertinentes de Glass Lewis, le gestionnaire de portefeuille devra justifier sa décision. Les lignes directrices relatives au vote par procuration de Mackenzie, qui renferment des liens vers les lignes directrices standard de Glass Lewis et les lignes directrices ESG de Glass Lewis, peuvent être consultées à la page [Politiques et rapports concernant la durabilité | Placements Mackenzie](#) de notre site Web.



Conflits d'intérêts

À Placements Mackenzie, nous reconnaissons que des conflits d'intérêts peuvent survenir dans l'exercice de nos responsabilités de gérance. Les gestionnaires de portefeuille internes sont tenus de porter tous les conflits d'intérêts potentiels dans l'exercice des droits de vote par procuration à l'attention des chefs des placements et du chef du contentieux ou de la conformité. Si le chef des placements et le chef du contentieux ou de la conformité en viennent à la conclusion qu'il y a conflit d'intérêts, le chef de la conformité fournira des preuves de ce conflit et s'assurera que toutes les décisions relatives à l'exercice des droits de vote sont fondées sur nos politiques en matière de vote par procuration et sont dans l'intérêt du (des) Fonds Mackenzie.

Nous nous appuyons sur les politiques internes, incluant la Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration, la Politique sur les barrières informationnelles et le Code de conduite des employés de Placements Mackenzie, pour nous aider à identifier et à gérer les conflits d'intérêts potentiels reliés à la gérance.

¹ Certains fonds n'intègrent pas les facteurs ESG ou n'appliquent pas l'engagement des actionnaires au niveau du fonds dans leur processus.

Veillez vous référer au prospectus applicable pour plus de détails. Les placements dans les fonds peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion, des frais de courtage et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements dans les fonds ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire. Le présent document contient des déclarations qui peuvent être considérées comme des renseignements prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne constituent nullement une garantie de rendement ou d'événement futur et sont soumis à des risques et incertitudes. Ne vous fiez pas indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, toute déclaration à l'égard de sociétés ne constitue pas une promotion ou une recommandation d'achat ou de vente d'un titre quelconque.

Le contenu de cette politique (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.